VOLTALIS

The e-Power Company

17 décembre 2009

Apporter de la confiance dans les données fournies par les opérateurs d'effacement diffus

Contribution à la mise en concertation au sein du CURTE

Le document proposé par RTE vise notamment à établir un cadre cohérent dans une période intermédiaire couvrant le déploiement de l'effacement au moins jusqu'au temps où seraient disponibles des compteurs à courbe de charge (à un pas de temps suffisamment précis) et des systèmes d'information permettant de consolider ces courbes sur un ensemble de sites participant à l'ajustement diffus.

L'objectif est de pouvoir, dans cette période intermédiaire, utiliser les données produites par les acteurs d'ajustement diffus aux fins de gestion du mécanisme d'ajustement et de répartition des charges entre les responsables d'équilibre.

Il en résulte que :

- il ne s'agit pas de données de comptage stricto sensu, c'est-à-dire servant à la facturation d'un consommateur final, mais de mesures agrégées pour gérer des flux entre opérateurs électriques ;
- l'enjeu de la précision de ces données doit être évalué à l'aune de la précision d'ensemble du système d'évaluation et de reconstitution des flux, et l'exigence doit demeurer proportionnée aux enjeux économiques pour lesdits opérateurs ;

et par ailleurs que :

- les données ne sont pas seulement des mesures, mais bien le produit d'un système d'information réalisant l'intégration de façon fiable et traçable d'un très grand nombre de données collectées auprès d'un grand nombre de sites ;
- il semble donc assez éloigné des missions du GRT de traiter quotidiennement de telles données, comme il semble peu justifié de confier à des GRD le contrôle de données agrégées par des SI dont ils ne sont pas spécialement bien placés pour assurer un contrôle.

En effet, nous soulignons que la fiabilité des données doit bien s'analyser comme la fiabilité globale d'une chaîne, ce qui signifie qu'il est illusoire de vouloir contrôler un maillon isolé, puisqu'aussi bien la force de la chaine est celle de son maillon le plus fragile : c'est donc bien l'ensemble qui doit répondre à des exigences globales de qualité.

En outre, il nous apparaît extrêmement souhaitable, en particulier pour l'acteur d'ajustement diffus que nous sommes, que des précautions raisonnables soient prises pour que ce métier soit exercé avec rigueur, professionnalisme et dans toute la transparence nécessaires à son développement harmonieux.

VOLTALIS
10 - 14, rue Lincoln – F 75008 Paris
Société Anonyme au capital de 88.334,30 € – RCS 493 103 592 Paris
Tel : + 33 (0)1 56 43 63 73 – Fax : + 33 (0)1 53 76 13 08 – www.voltalis.com

C'est pourquoi nous souhaitons que :

1. Les systèmes de production de données des acteurs d'ajustement diffus soient contrôlés comme un tout, une chaîne complète, dont ils assument chacun la responsabilité et qui doivent donc être soumis à un processus d'assurance qualité contrôlé par des audits dont la Commission de Régulation pourrait avoir la responsabilité, conformément à ses larges pouvoirs d'inspection sur la plupart des activités et des acteurs du secteur.

2. Les données de comptage des GRD peuvent, dans un tel processus de contrôle, servir de point de repère et de comparaison contribuant à confirmer la fiabilité de la chaine mise en œuvre par l'acteur d'ajustement. **Nous sommes donc favorables à l'option 2.**

En cohérence avec l'objectif de fournir le meilleur service aux consommateurs, nous recommandons en outre de :

a. définir au plus tôt les conditions dans lesquelles les GRD pourront systématiquement activer au plus tôt les ports « TIC » des compteurs électroniques existants, et fournir cette donnée au tableau électrique ;

b. faire évoluer les méthodes de contrôle par audit à mesure que seraient disponibles des éléments de croisement et de vérification de cohérence de tous types ;

c. ne pas préjuger de la disponibilité de compteurs « Linky », dont le coût semble prohibitif et les délais de déploiement incertains, d'autant plus qu'aucune décision définitive n'a encore été prise en la matière, et ne sauraient l'être avant que soient évalués les résultats de l'expérimentation menée par ERD ;

d. a fortiori, ne pas préjuger de la disponibilité des SI susceptibles de traiter de telles données de façon opérationnelle par rapport à l'objectif fixé ;

e. conserver à tout instant l'objectif de doter la collectivité du meilleur système au meilleur coût pour permettre un développement simple et rapide de l'effacement diffus, porteur de valeur pour tous les acteurs et pour la sûreté du système électrique.